FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VENDÉE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 avril 2019

Renonciation au permis minier de Vendrennes : l'exploitation de l'antimoine ne sera pas relancée en Vendée

Les associations de protection de l'environnement* ont appris la liquidation de la société SGZ France, qui menait plusieurs projets d'exploration minière en région des Pays de la Loire. Il en résulte la renonciation au projet minier de Vendrennes, auquel s'opposaient nos associations en raison de ses importants impacts environnementaux prévisibles. Cette excellente nouvelle enterre pour l'heure les velléités de relance de l'activité minière en Pays de la Loire.

Dissolution de la société SGZ

Après TENNIE (72 et 53), Saint Pierre Montlimart (49), les permis exclusifs de recherche minière (PERM) d'Olivet (53) et de Vendrennes (85) sont officiellement abandonnés.

Une lettre du ministère de l'environnement du 8 avril 2019 répond aux interrogations de FNE Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, FE53 et Pays de Loiron Environnement, suite aux déclarations des actionnaires annonçant dans un premier temps la vente de SGZ France, puis finalement sa dissolution pure et simple : il apparait que la société, mise en liquidation depuis décembre 2018, a présenté auprès du ministère chargé des mines une demande de renonciation au permis exclusif de recherches de Vendrennes qui lui avait été accordé le 6 mars 2017. Une décision à venir du ministère devrait prochainement entériner cette renonciation, aucun début de travaux n'ayant été engagé sur place.

« *Cette décision n'est qu'une demie surprise tant le sérieux et la capacité de SGZ France à mettre en œuvre ses projets miniers laissaient dubitatifs* » explique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. Il n'en reste pas moins que cette annonce est un grand soulagement.

La nécessité d'une réelle stratégie d'économie circulaire

Pour mémoire, la société australienne Scotgold Resources Ltd avait créé en 2014 sa filiale SGZ France en vue d'explorer dans nos régions des possibilités de relance de l'exploitation minière. La demande d'un permis exclusif de recherches dit « Permis Vendrennes », visant de potentiels gisements d'antimoine, avait été déposée par SGZ en février 2015. Elle concernait vingt-deux communes du bocage vendéen pour un territoire couvrant au total un territoire de 303 km². Cette demande avait fait l'objet d'une consultation publique en décembre 2016, ayant donné lieu à des avis défavorables émis par nos associations, en raison notamment des atteintes à la ressource en eau qu'un tel projet était susceptible de produire.

La preuve est aujourd'hui faite que l'initiative de la société SGZ s'apparentait à une démarche de pure spéculation financière, qui a failli se solder par la revente des titres miniers à peine octroyés !

Dans leurs avis, nos associations appelaient à ce que la pertinence des projets miniers soit interrogée au regard d'une stratégie privilégiant le développement de l'économie circulaire. Les matériaux que l'industrie minière vise à extraire entrent dans la composition de certains appareils électroniques du quotidien qui dorment pour certains d'entre eux dans nos tiroirs : en France, seulement 15% des téléphones portables

sont ramenés pour être recyclés. FNE Pays de la Loire et Vendée Nature Environnement avaient ainsi organisé en 2017 et 2018 une campagne de récupération de téléphones portables afin de sensibiliser aux enjeux du recyclage de ces objets aussi répandus que rapidement considérés comme obsolètes.

Après l'abandon, en 2018, des permis de recherche bretons et d'autres en Pays de la Loire, cette annonce délivre nos territoires d'une menace. La relance minière et les risques qu'elle génère pour l'environnement ne sont pas pour autant abandonnés en tout endroit du territoire national, alors même qu'une réforme ambitieuse du code minier se fait toujours attendre. « *Nous appelons plus que jamais à la formalisation d'une stratégie ambitieuse d'économie circulaire qui évalue nos besoins en matériaux rares tout en prenant acte de l'abandon de projets miniers aventureux afin de favoriser les filières du recyclage* » indique Yves le Quellec, président de FNE Vendée.

* FNE Pays de la Loire et FNE Vendée